

n'est pas acceptable pour la vieille Grêle (Isabelle Poirier) qui, fort irritée, s'aventure hardiment à fustiger les coupables. A lui seul le premier couplet résume merveilleusement bien l'esprit fort vindicatif de la chanson:

C'est su Pierre à Maximin
 Ils ont eu un gros festin.
 Ils ont tiré un gâteau
 Ils ont toute convié les gros;
 Les cols hauts ont 'té conviés,
 Les cols bas s'en ont passé.¹⁶

Nous découvrons aussi dans les chansons de nos poètes populaires comment les Acadiens accordaient une grande importance à la probité. En effet, ceux qui s'éloignait trop de la morale sociale risquaient tôt ou tard de se faire vivement stigmatiser par leur voisins. Prenons le cas de Sylvain "Pichi", ou Caissie de son vrai nom, qui fut l'objet d'une forte sanction dans une chanson composée vers 1890 par Thomas Arsenault, de la paroisse de Baie-Egmont. Le coupable est accusé d'avoir volé et tué Calbé, le chien de son patron. Il est aussi dénigré parce qu'il ne pratique pas régulièrement sa religion, ce qui était dans la société acadienne et catholique du temps un comportement inacceptable. L'auteur est direct dans ses propos quand il rappelle Sylvain Pichi sa conduite marginale:

Pichi, si t'allais plus souvent
 Recevoir les sacrements,
 Tu vivrais bien plus en paix
 Avec ta femme et tes enfants,
 Tu aurais pas toujours l'idée
 De tuer tous les Calbés.

Quand tu iras au confessional
 Pour réparer ton scandale,
 Le bon curé te dira:
 "Va-t-en payer ce chien-là,
 Car tu le payeras bien chaud
 Le Calbé à Jos Paneau."¹⁷

On trouve encore à Baie-Egmont une autre de ces chansons de facture locale qui rappelle à l'ordre des personnes accusées d'avoir manqué d'esprit civique. Il s'agit d'un texte fort éloquent composé vers 1865 par Balthilde Arsenault. L'auteur fait la morale à Dominique à Marcel qui, sans raison apparente, avait cassé quelques vitres à sa fenêtre. Elle s'en prend également à la mère du jeune, l'accusant de ne pas s'inquiéter de la conduite de son fils. La chanson compte dix couplets mais les trois qui suivent suffisent à démontrer la force de la sanction: